

Observations sur le Numérique et la vulnérabilité sociale

Michel Serres (*Darwin, Bonaparte et le Samaritain*, éd. Le Pommier, sept. 2016) explique que nous vivons aujourd'hui un bouleversement comparable à celui vécu à la Renaissance. Apparaît un nouveau monde dans lequel le numérique joue sa partition lequel nouveau monde change les rapports au savoir mais aussi les rapports aux autres, aux personnes souffrant d'un handicap, aux peuples « autrefois » dominés.

De quelle société est fait ce nouveau monde ? Il n'est guère douteux que plusieurs dimensions sont en cause. En voici quelques unes.

1. Dans ce nouveau monde, le numérique, ses capteurs et ses objets connectés, ont créé « le data-panoptisme » (É. Sadin, *La vie algorithmique. Critique de la raison numérique*, éd. L'échappée 2015), « des manifestations panoramiques », du mouvement et des gestes. Il existe désormais, et nous n'en sommes qu'à l'orée, une perception technologiquement multipliée de nos corps dans l'espace, dans l'espace public comme dans la sphère privée. Milad Doueïhi (*Pour un humanisme numérique*, Seuil 2011) répète depuis longtemps que l'informatique a fait naître une culture du bureau et de la chaise. Le numérique contemporain est à l'éveil d'une culture ambulante (cf. La chasse aux pokemons de cet été 2016). La culture numérique fait lever dorénavant les élèves de leurs chaises. Elle fait aussi sortir les personnes souffrant d'un handicap des lieux qui jusqu'à présent les enfermaient.

Les déambulations sont désormais ouvertes à tout le monde ou presque. Elles le sont parce que le contrôle dans les lieux ouverts devient progressivement de plus en plus permanent grâce aux capteurs de la *smart city*. Les déplacements dans l'espace public sont sécurisés lorsque l'on a un corps diminué ou un esprit altéré. L'objet connecté que l'on porte au poignet, le traceur qui enregistre nos gestes,

mesurent nos données physiques, nos attitudes et donc nos données psychiques. Ils peuvent déclencher des alertes et mobiliser des remédiations. Ils autorisent un contrôle qui est au demeurant surtout un autocontrôle.

2. Cette auto-mesure numérique donne une effectivité redoublée aux normes comportementales. Grâce à la contrainte, une norme obtient seulement un supplément d'effectivité. La norme juridique comme toutes les autres. Cette effectivité redoublée des normes comportementales est intrinsèquement liée au consentement tacite de ceux qui acceptent leur mise en œuvre. Autrement dit, la numérisation des normes comportementales intègre en elle-même un tel consentement. Cette numérisation là peut se passer de la contrainte. La performance personnelle en fait office. En matière de santé, la « quantification de soi » permet de comparer et de mesurer notre mode de vie par rapport à des variables dites de « bien-être », de « bonne santé » (C. Cederström et A. Spicer, *Le syndrome du bien-être*, trad. E. Jacquemoud, éd. L'échappée, coll. « Pour en finir avec ... », 2016). Un ordre normatif s'est donc mis en place à partir d'une objectivisation qui passe par la quantification, par les nombres (A. Supiot, *La gouvernance par les nombres*, Fayard 2015). La mémoire du corps s'accroît mais c'est toujours associé à un projet de perfectionnement (I. Queval, *Le corps aujourd'hui*, Folio 2008). Les individus sont saisis par des processus de perfectionnement dont l'objectif recule à mesure qu'ils progressent. La vie personnelle comme professionnelle devient un programme (v. par ex. : A. Taillefait, Le fonctionnaire programmé, nouvelle figure de l'obéissance hiérarchique, revue *Actualité juridique fonction publique*, juill.-août 2015, p. 181).

3. Il faut bien avouer que le numérique, ses réseaux sociaux, ses traceurs dans la ville et les maisons, dans les voitures, etc., véhiculent une sorte d'**obsession de la transparence**, laquelle a d'ailleurs de nombreuses traductions en droit public. Depuis l'origine du numérique et de l'Internet, la littérature nous donne l'intuition des évolutions sociale, sanitaire, politique, etc. En matière de sécurité, les

bouquins de Philipp Dick (*Minority report*, trad. H. Collon, Gallimard, coll. *Folio SF n° 109*, 2002) ont nettement préfiguré des choix technologiques et les choix de société qui en découlent : au nom de la sécurité, amputer la liberté de tous et édifier « *une judiciarisation préventive* » (M. Delmas-Marty, Détruire la démocratie au motif de la défendre, revue *Esprit*, mars-avr. 2010). Dans *Le Cercle*, ouvrage de Dave Eggers (trad. E. et Ph. Aronson, Gallimard mars 2016), l'auteur organise une société du futur à partir de ce principe de transparence universelle. Dans *1984* de Georges Orwell, le pouvoir c'est l'État. Dans *Le Cercle*, c'est l'entreprise. Le pouvoir est capté par quelques entreprises du type de Facebook. Il ne s'agit pas de transférer le pouvoir de contrôle des individus à quelqu'un qui va ensuite imposer des contraintes. C'est un régime dans lequel les individus deviennent eux-mêmes les acteurs de leur propre surveillance. *Le Cercle* ne fait que leur fournir un outil. Cet outil numérique permet de « *faire norme sociale* » la diffusion de ses informations personnelles en ligne. L'exposition continue de sa vie privée, professionnelle, intime est la condition de l'inclusion sociale. Ne pas diffuser c'est exclure, c'est s'exclure. Ne pas être transparent, c'est au mieux être indifférent aux autres, pire être un délinquant qui se dissimule. Dans *Le Cercle*, chaque responsable politique puis chaque individu porte une caméra qui permet à tous de savoir ce qu'ils font et où ils sont. « *Des commentateurs aux électeurs, tout le monde se posait la même question : si vous n'êtes pas transparent, qu'avez-vous à cacher ?* » (p. 251).

4. Notre société de l'observation réciproque est donc aussi une société de l'inclusion. Mais est-ce que l'inclusion est bien celle qui a été rêvée et espérée ?

Utiliser cette expression, et espérer en faire un concept d'une compréhension des évolutions sociales en cours, peut donner l'intuition d'une conception irénique du numérique. Cette dernière comporte des ingrédients qui la forgent incontestablement. Le numérique autorise davantage d'autonomie, de puissance cognitive, d'activités relationnelles, etc. Si on ajoute à cela qu'en sciences sociales, l'inclusion entretient un cousinage avec la justice sociale, le numérique est gros de potentialités de progrès sociaux.

A l'inverse l'exclusion nourrit les inégalités sociales, économiques et culturelles. Associer exclusion et numérique fait effleurer ce que l'on qualifie de « fracture numérique » sans que ce concept ne soit au demeurant bien débrouillé. Il recouvre assurément l'impossibilité technique d'accéder à un réseau (*technical access*) : la fracture numérique interroge l'égalité territoriale. Il existe une difficulté pour les pouvoirs publics de desservir tous les territoires et une réticence pour les opérateurs de réseau à couvrir les espaces peu profitables. Une ambition politique devrait être de faire disparaître les territoires perdus de la République afin qu'ils ne deviennent pas, pour certains d'entre eux, des territoires perdus pour la République.

Le concept de fracture numérique renvoie aussi aux difficultés financières à être connectés. Ce concept contient en germe, *in nucleo*, les inégalités culturelles (*social access ; e-exclus ; défavorisés numériques*). On sait par exemple que l'accès à l'école a été démocratisé, mais pas la réussite à l'école. D'une manière approchante, l'accès au numérique peut se démocratiser, mais son maniement devra l'être aussi. Les enjeux sont considérables et la « réparation de la fracture » nécessite, à tout le moins, d'une part apprendre à lire et écrire grâce au numérique (le numérique peut-il se satisfaire de « poches d'illettrismes » dans notre société ?) et d'autre part apprendre à détricoter le mélange du savoir et du croire et interroger la diffusion des croyances qui se font passer pour des connaissances, du savoir.

Cette « fracture numérique » n'est en définitive qu'une nouvelle déclinaison des inégalités sociales. Elle est un effet de ces inégalités davantage qu'une cause. J'ai la conviction que c'est en réduisant les inégalités sociales, de fortune, culturelles que la « fracture numérique » se résorbera. En revanche si l'on s'en tient à la seule résorption de la fracture numérique, on aura certes construit un processus intégrateur qui améliorera peut-être quelques situations, mais on aura surtout maintenu l'ancien monde, le monde tel qu'il est la cause des inégalités sociales et culturelles. La question de la

fracture numérique est une question de l'appropriation sociale de la modernité et des rapports sociaux de domination.

5. Un autre aspect de cette fracture est trop négligé. La fracture numérique c'est aussi la « fracture communautaire ». Le numérique peut nous enfermer et parfois enferme dans des communautés de mimétiques et d'identiques. Il facilite la réunion des clones (B. Stiegler, *La société automatique*, Fayard 2015). Il rend plus simple le rapprochement des connivences, de ceux qui pensent comme nous, de ceux qui sont notre miroir, miroir dans lequel, nous nous reflétons en eux. Cela est facilité par le fait que le digital façonne une société dans laquelle le lien se dissocie de la proximité.

« *La pire malédiction que nous ait apportée la technique est qu'elle nous empêche d'échapper ne fût-ce qu'un instant à notre présent* » (S. Zweig, *Le monde d'hier. Souvenirs d'un européen*, Folio Essais 2013 p. 518, trad. D. Tussel).

Antony TAILLEFAIT

*Président du Comité d'orientation de l'Espace de réflexion
éthique des Pays-de-la-Loire*